



Separation d'un frere avec sa soeur ,age 9ans et 8ans

Par tatidaniel

bj mon fild as eu 2 enfants une fille et un garcon agee de 9 et 8 ans ,jusque maintenat la maman habitee les vosges donc pas de problemes pour mon fils aller les chercher ,je precise que la maman ne travaille pas ,mais depuis peu, elle as retrouver un ancien qui habite le sud et ce monsieur ne supporte pas mon petit fils ,donc l'assistante sociale as decider de laisser le gsrcon ge de 8 ans a son pere mais laiss l

Par Isadore

Bonjour,
Ce ne sont pas les assistants sociaux qui décident, mais ils peuvent conseiller.

Pour le reste votre message ne donne pas assez de détails sur la situation.